



MEDECINE TRAVAIL INAPTITUDE

Par ora38

Bonjour

j'ai rdv prochainement avec le médecin du travail pour finaliser mon dossier d'inaptitude non prof

si mon employeur conteste cette inaptitude et saisit les prudhommes est-ce que mon employeur doit me verser mon salaire pendant la durée des prudhommes ?

qui doit payer les frais pour les prudhommes ?

Et puis-je travailler pour un nouvel employeur si mon employeur actuel conteste mon inaptitude auprès des prudhommes ?

merci à vous

Par morobar

Bjr,
est-ce que mon employeur doit me verser mon salaire pendant la durée des prudhommes ?

Non

qui doit payer les frais pour les prudhommes

C'est gratuit.

Et puis-je travailler pour un nouvel employeur

Non

Mais c'est une situation difficile à envisager en pratique.

Par ora38

bjr

je vous remercie de votre retour

bonne journée